

COMPTE RENDU CFDT-METEO - point sur les PRIMES des personnels techniques

Références : réunion du 30 avril 2025 et celle à venir du 3 juillet

Participants réunion du 30 avril côté administration :

Jeanne Strausz (SG), Olivier Hannedouche (DRH), Catherine Landour (DRH/DA), Denis Murat (Dialogue social), Aurélia Boisseau (responsable département GPC)

Il s'agissait d'un point intermédiaire pour partager des constats au sujet des primes RIFSEEP qui sont payées aux agents TSM et ITM de l'Etablissement.

Le RIFSEEP, qu'est-ce donc, comment ça marche, voir notre [document de référence](#) sur www.cfdt-meteo.fr, en rubrique « Statuts, carrières, primes ».



1 – Les montants comparés entre corps d'Ingénieurs des Travaux (IT) militent pour une convergence des IFSE vers ceux servis aux IT de l'IGN ou du ministère, mais ce plan se déroulera au moins sur 5 ans

Ce projet de convergence de l'IFSE se calerait en référence aux socles de gestion d'IFSE des corps techniques de Météo-France sur ceux de l'IGN.

Plan de rattrapage & convergence

Un travail de comparaison de l'indemnitaire des IT de Météo-France, d'IGN et du MTE a été effectué. Un plan de rattrapage et de convergence des socles IFSE des ITM est en cours d'étude, après constat réel d'un niveau indemnitaire bien inférieur à celui des autres corps IT.

La CFDT-Météo a évidemment interrogé la direction sur une réévaluation de l'IFSE dans son ensemble et non du socle seul, car il y a très peu de personnes au socle. Ce sont les montants servis aux ITM en paye qui sont, en moyenne, très différents de ceux servis aux IT d'IGN et du MTE, nous le savons. Et ce n'est donc pas seulement sur les socles qu'il faut agir !

Réponse DRH

Le DRH indique que l'application du différentiel sera aussi opérée sur les IFSE servies en paye, en lien avec l'augmentation des socles.

Des éléments de gestion encadrent les situations des personnels via les primes RIFSEEP durant leur carrière

Au-delà de la convergence des montants d'IFSE, la CFDT-Météo demande la convergence sur la gestion des événements de carrière.

La comparaison des éléments ajoutés aux socles au fur et à mesure de la carrière (prime d'expertise en lien avec l'ancienneté, la revalorisation quadriennale -, prime de mobilité, prime géographique, prime fonctionnelle, ...) fournie précédemment en janvier par DRH/GPC sera à réétudier, cf. rappel de nos demandes en fin de page 2.



2 - Des projets de convergence du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), sur 3 ans, notamment avec les corps administratifs de la DGAC

Mesure envisagée pour le CIA

- des IPEF: réforme interministérielle et alignement sur les Administrateurs d'Etat
- des ITM et des TSM: rattrapage vers les CIA des corps administratifs communs DGAC/MF
- nécessité d'envisager une évolution des conditions d'attribution du CIA (montants individualisés et fonctions de la manière de servir comparatif avec les critères retenus par la DGAC ci-dessous).

La note de gestion du CIA sera revue au passage

Le DRH souligne qu'il faudra corriger la note de gestion pour le CIA, Complément Annuel de prime. Selon lui, la convergence du CIA ne peut pas se faire sans parler des modalités de fixation du montant en fonction de la manière de servir des agents. *Côté CFDT-Météo, en clair, nous interprétons cette précision comme : « on est prêt à augmenter l'enveloppe du budget consacré au CIA mais par contre, tout le monde ne touchera plus le même montant forfaitaire, comme c'était le cas ou relativement le cas les années précédentes. Il y aura des taux individualisés. »*

Les contractuels devront aussi avoir un équivalent de cette augmentation du CIA !

3- Orientation en matière de Masse Salariale et de « mesures catégorielles »

Le déploiement des marges de manœuvre pour 2025

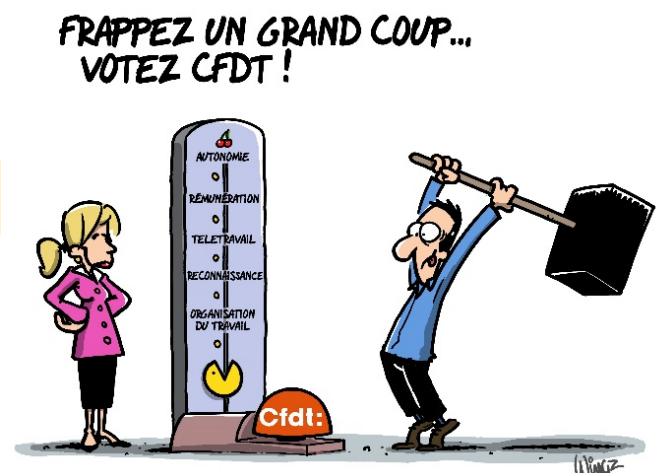
Les marges de manœuvre 2025 ne seront connues qu'à cette prochaine réunion du 3 juillet après le premier bilan de consommation de masse salariale de janvier à avril. L'enveloppe initiale était de 3,589 M€ mais elle était en grande partie « croquée » par la mise en place de la mutuelle obligatoire.

Des mesures ciblées complémentaires demandées par la CFDT-Météo

La CFDT-Météo rappelle quasi à chaque réunion que ce sont surtout les CT11 qui sont « au taquet » et perdent du pouvoir d'achat, et ce, désormais, sans « GIPA – Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat ». Le DRH/D rappelle que la structure du corps des TSM est à l'origine du blocage de carrière et que les [mesures catégorielles ont été au profit quasi exclusif de ce corps en 2023](#). La CFDT-Météo est d'accord sur l'importance de revaloriser les primes des ITM, vu le retard vis-à-vis des homologues au ministère, y compris par des mesures ciblées amenant plus de justice dans le dispositif. Il y a tellement à faire ! ... mais n'oublions pas les agents privés de GIPA.

Rappelons la liste des demandes sur les primes ou revalorisations côté CFDT-Météo :

- En gestion, des augmentations d'IFSE pour changement de poste et tous les 4 ans pour expérience professionnelle : actuellement, c'est une augmentation de salaire de 8€/mois mais... tous les 4 ans .



- Des compléments d'**IFSE pour reconnaître l'expertise**. Il faut valoriser les agents qui ne font pas de management mais qui deviennent expert dans leur domaine.
- En gestion, un **complément d'IFSE pour les agents effectuant du management** (notamment certains adjoints qui ne sont pas CUT)
- Une prime fonctionnelle pour les activités « **feux de forêt** »,
- Une **augmentation de la rémunération des CUT** pour encourager la prise de responsabilité (actuellement les fonctions CUT sont valorisées 117 € bruts par mois, et certes parfois un peu de plus indiciaire, mais seulement un échelon sur 2 !)
- Une augmentation **des ITM qui sont sur un poste IPEF (« recouvrement »)**. Le complément actuel est ridicule (1 200 € annuels !) et inférieure à celle des TSM / ITM (1 600 €).

- Enfin et par ailleurs, **la revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant** (ou la prise en charge de la part employeur dans les cantines collectives) **est un sujet de mesures sociales / salariales que nous défendons** – mais ce point relève de l'Action Sociale –